

Mesures topographiques

Domaine : Conception et études en BTP

Appellations

- Technicien supérieur en topographie
- Technicien géomètre
- Chef de brigade topographie
- Ingénieur topographe
- Technicien topographe
- Topographe
- Géomètre du cadastre
- Géomètre expert
- Géomètre-topographe
- Ingénieur géomètre
- Dessinateur topographe
- Géomètre
- Photogrammètre-topographe
- Géomètre agréé
- Operateur topographe

Accès au métier

Les conditions pour pouvoir postuler / s'orienter vers ce métier Cet emploi/métier est accessible à partir d'un Brevet de Technicien en topographie. Un agrément délivré par le Conseil de l'ordre des géomètres est exigé pour le travail à titre indépendant. La maîtrise de l'outil informatique (logiciels de Dessin Assisté par Ordinateur) peut être demandée.

Conditions d'exercice

Environnement et modalités d'exercice de ce métier L'activité de cet emploi/métier s'exerce soit à titre en indépendant ou en tant que salarié au sein de cabinets de géomètres, d'architectes, d'entreprises de BTP, de services de l'État (cadastre...). Le port d'équipements de protection (casque de chantier, gilet fluorescent, ...) peut être requis lors de relevés topographiques et de déplacements sur les chantiers.

Activités de base

Activités quotidiennes fondamentales Établir des plans topographiques et cartes détaillées des ouvrages Établir et réceptionner des procès verbaux d'implantation et procéder aux rectifications éventuelles Procéder à la matérialisation des ouvrages sur le terrain (pose de repères, piquetage, ...) et effectuer les relevés topographiques des lieux Vérifier l'implantation des ouvrages (arpentage, levée de terrain, planimétrie et altimétrie)

Compétences de base

Compétences quotidiennes fondamentales Normes de la construction Techniques de cartographie Techniques de photogrammétrie Techniques de topométrie Utilisation de logiciels de Conception et de Dessin Assisté par Ordinateur-CAO/DAO Utilisation de matériel de navigation (GPS, VHF, radar, ...)

Activités spécifiques

Les principales tâches spécifiques liées à ce métier avec les compétences spécifiques nécessaires.
Cartographie de zones d'habitation, rurales Cartographie numérique d'un plan cadastral/Plan Local d'Urbanisme(PLU) Déterminer le périmètre de biens fonciers ou les délimitations dans le cadre d'une succession Compétences spécifiques associées : Connaissances en procédures administratives Réaliser des études/documents fonciers et établir ou modifier des plans d'architecture (segmentation des surfaces, remembrement, ...)